**Compte rendu conseil pédagogique 17 décembre 2018**

*Présents : Cheryl, François R., Cathy, Peng, Xavier, Fabien, Cédric, Marie-Pierre, Aurélie, Alain, Guillaume, Manuela, Sébastien, Elise.*

1. Modification du lieu des examens et stratégie anti-plagiat

* Pour les DS des apprentis (30 personnes), les DS des étudiants en Semestre international (environ 50) et les rattrapages (environ 50), il est envisagé d’organiser les DS dans l’amphi B ou l’amphi C. Pour améliorer la qualité de la surveillance et réduire la triche :
  + 2 surveillants minimum par amphi
  + Positionner les étudiants une place sur 2 et en rang l’un dernière l’autre
  + Investir dans un brouilleur de téléphone ou des pochettes spécialement conçues pour éviter la fraude aux examens
* Pour les DS de la promotion classique entière (105 personnes) trois propositions sont faites et doivent être instruites par le responsable logistique et patrimoine :
  + Utiliser la cour d’Honneur avec des tables individuelles et 4 surveillants qui déambulent dans la salle.
  + Utiliser les 2 amphis B et C concomitamment avec 2 surveillants chacun et interdire aux étudiants de sortir avant la fin de l’épreuve
  + Transformer les 2 salles AS de co-working en salles de DS pendant les 2 périodes d’examen : le service logistique rangerait le mobilier dans les coursives et placerait 2 jours avant le mobilier de DS puis ferait la démarche inverse à la fin de la période de DS
* Les périodes intensives de DS sont identifiées comme :
* Entre le 7 décembre et le gala (26 janvier)
* Entre le 24 et le 29 mai
* Nombre de places dans les amphis :
  + Amphi A : 120 places
  + Amphi B et C : 96 places

Des questions subsidiaires sont soulevées : combien couterait le chauffage de la cour d’honneur pour la période de DS en décembre-janvier ? Ne doit-on pas envisager de louer un amphi à l’extérieur ? Combien de temps mettra l’équipe logistique pour transformer les AS ?

1. Valorisation et rémunération des activités pédagogiques réalisées à plusieurs enseignants (TP, TD, projets dans les domaines)

Beaucoup d’enseignants interviennent ensemble dans les domaines car c’est un format propice à la pédagogie par projet. Un problème purement technique doit néanmoins être résolu : Aurion est désormais relié à la maquette et ne reconnait pas les interventions « multi-enseignants », il ajoute les heures de chacun, entrainant des erreurs dans la maquette.

Il est proposé d’apporter un coefficient et de calculer en fonction de ce que prévoit la maquette comme activité (TP ou TD) et du nombre d’étudiants.

15 étudiants = 1h de TP divisée par le nombre d’enseignants intervenant dans ce TP

30 étudiants = 2h de TP divisées par le nombre d’enseignants intervenant dans ce TP

36 étudiants = 1h TD divisée par le nombre d’enseignants intervenant dans ce TP

1. Mission égalité des chances

La mission égalités des chances assumée par Aurélie n’a pas trouvé repreneur pour l’année académique 2018-2019.

Cette responsabilité est valorisée par 12h au référentiel et consiste à coordonner des actions qui visent la découverte de l'enseignement supérieur par les collégiens et lycéens, et ainsi désacraliser l'accès aux études supérieures.

4 activités principales ont été coordonnées les années précédentes :

* Participation des étudiants de l’ENSAIT à Association de la Fondation Etudiante : AFEV. Cette dernière permet d’accompagner individuellement des jeunes  (5 à 18 ans) de quartier populaire grâce au bénévolat d’étudiants.
* Organisation de 2 journées d’immersion pour des lycéens du lycée Colbert de Tourcoing. Ce partenariat a pour but de permettre à des jeunes lycéens (1ère) et étudiants de classe préparatoire de visiter l’école et de découvrir le monde du textile et le métier d’ingénieur.
* Participation au Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) mis en place par la région Haut de France.  Accompagnement individuellement de lycéens par des tuteurs ENSAIT.
* Participation au Parcours d’excellence. Organisation de deux journées de découverte de l’école et du textile avec des collèges ont été organisées.

Compte tenu des différentes missions administratives inhérentes à cette fonction, une aide permanente à la gestion administrative serait nécessaire. La responsabilité pédagogique pourrait rester entre les mains d’un enseignant ou enseignant-chercheur qui assumerait le volet pédagogique de la mission, tandis que le volet administratif serait endossé par un personnel de l’administration Ensait.

Dans le cadre de la création du Pôle d’ingénierie, la question de la mutualisation de cette responsabilité avec l’Ecole centrale et Chimie est posée…

1. Suivi des absences et des décrocheurs

Il convient de distinguer le suivi des absences de l’identification et l’accompagnement des décrocheurs

S’agissant du suivi des absences, les enseignants sont contents d’apprendre que la saisie des absences va enfin avoir des conséquences. Certains font l’appel en TP et en TD sur un cahier mais ne reportent pas les absences sur Aurion.

L’idée de demander à tous les enseignants de faire l’appel en TP et TD (pas en CM) et de reporter les absences sur Aurion (croix à cocher), est retenue. J’en ferai part lors du point administratif de la journée pédagogique du 21 janvier.

Une procédure prévoyant les sanctions en cas d’absences répétées doit accompagner cette démarche de contrôle des présences.

Au bout de combien d’absences un étudiant est-il exclu ? Que se passe-t-il s’il a 5 absences non excusées dans une même matière ? 10 absences non excusées en TP ?

Concernant enfin l’identification et l’accompagnement des décrocheurs, la création d’une commission de suivi est préconisée.

Elle serait composée des :

* responsables pédagogiques des promotions
* responsables administratifs des promotions
* Directrice de la formation
* Responsable du service des études et de la VIET

Elle se réunirait mensuellement et prendrait pour indicateur : les absences, etc. (à définir)

1. Questions diverses

Lors du prochain conseil pédagogique il serait opportun d’aborder la question des rattrapages des épreuves « de mise en situation concrète » comme les projets, la fiche dans la mineure commerce ou le projet professionnel.

Il faut bientôt lancer les choix de domaines et de mineures en E3. Nous le ferons la semaine du 14 janvier avec le service des études mais il faut réunir avant cela les responsables des domaines pour travailler sur la procédure de choix la plus adéquate (par groupe de 2 domaines ?).

La question se pose de la sélection des étudiants et surtout de ceux qui ne sont pas sélectionnés : comment faire pour qu’ils suivent une formation en accord avec leur choix professionnel ?